

## Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

### Décret 851-2019, 19 août 2019

CONCERNANT l'octroi d'une contribution financière sous forme d'un prêt d'un montant maximal de 5 000 000 \$ à 3834310 Canada inc. par Investissement Québec pour assurer la poursuite temporaire de ses activités

ATTENDU QUE 3834310 Canada inc. est une personne morale constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions (L.R.C. (1985) c. C-44);

ATTENDU QUE 3834310 Canada inc., filiale de Le Groupe Capitaux Médias inc., se spécialise dans la création et la diffusion d'information régionale sur tout type de plateformes et de médias et publie divers journaux;

ATTENDU QUE 3834310 Canada inc. se trouve en situation d'insolvabilité;

ATTENDU QU'aucun investisseur ou acquéreur n'a à ce jour déposé d'offre acceptable pour acquérir l'entreprise;

ATTENDU QU'il est souhaitable que 3834310 Canada inc. poursuive ses activités et qu'un financement intérimaire de ses opérations est nécessaire à cette fin;

ATTENDU QUE ce projet présente un intérêt économique important pour le Québec;

ATTENDU QUE l'article 19 de la Loi sur Investissement Québec (chapitre I-16.0.1) prévoit que lorsque le gouvernement lui en confie le mandat, Investissement Québec doit accorder et administrer l'aide financière ponctuelle qu'il détermine pour la réalisation de projets qui présentent un intérêt économique important pour le Québec;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 25 de cette loi prévoit notamment que le Fonds du développement économique est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie;

ATTENDU QUE le paragraphe 2<sup>o</sup> de l'article 26 de cette loi prévoit que sont portées au crédit du Fonds les sommes virées par un ministre sur les crédits alloués à cette fin par le Parlement;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater Investissement Québec pour octroyer une contribution financière sous forme d'un prêt d'un montant de 5 000 000 \$ à 3834310 Canada inc. pour la poursuite de ses activités;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Économie et de l'Innovation :

QU'Investissement Québec soit mandatée pour octroyer une contribution financière sous forme d'un prêt d'un montant de 5 000 000 \$ à 3834310 Canada inc. pour la poursuite de ses activités;

QUE cette aide financière soit octroyée selon des conditions et des modalités qui seront substantiellement conformes aux paramètres établis à l'annexe de la recommandation ministérielle du présent décret;

QU'Investissement Québec soit autorisée à fixer toute autre condition ou modalité usuelle pour ce type de transaction;

QU'Investissement Québec soit autorisée à conclure tout contrat ou toute entente, à souscrire tout engagement et à poser tout geste nécessaire, utile ou souhaitable pour donner effet à ce qui précède;

QUE les sommes nécessaires pour suppléer à toute perte ou tout manque à gagner, toutes dépenses et tous frais découlant du mandat confié à Investissement Québec par le présent décret soient virées au Fonds du développement économique par le ministre sur les crédits qui lui sont alloués pour les interventions relatives au Fonds du développement économique.

*Le greffier du Conseil exécutif,*

YVES OUELLET

71197